

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le : 09/03/2026

TRANSMIS le : 10/03/2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

OBJET :

**Confirmation des taux et des
montant des indemnités de
fonction des élus municipaux à
compter du 1^{er} janvier 2026**

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 5 mars à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. JOULOU en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BELAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, Gérard DRÉVILLE, VIRLOGEUX Christophe

Absents : Mme LE BEC Fanny, Mr DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mr BAILLY Maxime donne pouvoir à Mme DELGADO Chantal
Mr MOURET Stéphane donne pouvoir à Mr DREVILLE Gérard
Mme BERSON-GEANT Marion donne pouvoir à Mr BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire : Mme GRU Fabienne

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20, L 2123-22, L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1, fixant les conditions d'attribution et les taux maximaux des indemnités de fonction des élus municipaux,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22/12/2025 revalorisant le montant maximal des indemnités de fonction pour les maires et adjoints aux communes de – 20 000 habitants,

Vu la population totale de la commune de SAINT-WITZ, la classant dans la strate de 1000 à 3499 habitants,

Vu la délibération n° 21/2020 en date du 27 février 2020 portant fixation des indemnités de fonction des élus,

Considérant la nécessité d'appliquer les taux d'indemnités votés aux nouveaux montants monétaires résultant de l'éventuelle revalorisation de l'indice de la Fonction Publique à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal rappelle le pourcentage actuel de l'indemnité allouée à chacun des élus :

Fonctions - Nom et prénom des élus	% de l'indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la FP)
Maire – Frédéric MOIZARD	51.60 %
1 ^{er} Adjoint – Fabienne GRU	19.80 %
2 ^{ème} Adjoint – Gérard DREVILLE	19.80 %
3 ^{ème} Adjoint – Michèle CAQUIN	19.80 %
4 ^{ème} Adjoint – Xavier BELAIR	13.86 %
5 ^{ème} Adjoint – Chantal DELGADO	19.80 %
1 ^{ère} Conseillère déléguée – Nadège FERTE	5.94 %

- 1) **ACCEPTE**, à l'unanimité sauf une abstention de la part de Mr BELAIR Xavier, l'augmentation des taux des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suite :

Fonctions - Nom et prénom des élus	% de l'indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la FP)
Maire – Frédéric MOIZARD	55.70 %
1 ^{er} Adjoint – Fabienne GRU	21.38 %
2 ^{ème} Adjoint – Gérard DREVILLE	21.38 %
3 ^{ème} Adjoint – Michèle CAQUIN	21.38 %
4 ^{ème} Adjoint – Xavier BELAIR	14.97 %
5 ^{ème} Adjoint – Chantal DELGADO	21.38 %
1 ^{ère} Conseillère déléguée – Nadège FERTE	6.41 %

- 2) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- 3) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES et au Service de Gestion Comptable de GARGES LES GONESSE.

Fait à SAINT-WITZ, Le 6 mars 2026

Le Maire
Frédéric MOIZARD

